

## Service public de Wallonie économie emploi recherche

DEPARTEMENT DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE  
DIRECTION DES PROGRAMMES DE RECHERCHE

### ERAMIN2

#### Appel à propositions pour l'exercice 2019

#### Dates importantes

28 novembre 2019	Ouverture de l'appel
12 mars 2020	Dépôt des propositions détaillées
16 avril 2020	Communication
30 juin 2020	Communication des résultats

#### Responsables de l'appel à propositions

Ir. Rose Detaille  
Inspectrice générale

Ir. Alain Gillin  
Directeur

#### Gestionnaire de l'appel à propositions

Pierre Deroitié  
081/33 45 50  
pierre.deroitie@spw.wallonie.be

**Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document avant de soumettre un projet de recherche**

## 1. Appel 2019

L'appel à projet [ERAMIN2-2019](#) s'ouvre ce 28 novembre 2019 et implique plusieurs agences de financement régionales / nationales européennes, dont le SPW recherche, mais aussi la Turquie ou le Québec, le Chili ou l'Afrique du Sud.

Les 5 thématiques de l'appel 2019 sont les suivantes :

### 1) Supply of raw materials from exploration and mining

- Exploration
- Mining operations
- Mine closure and reclamation

### 2) Design

- Product design for increased raw material efficiency
- Product design for reuse or extended durability of products
- Product design to promote recycling
- Product design for critical materials substitution

### 3) Processing, Production and Remanufacturing

- Increase resource efficiency in resource intensive production processes
- Increase resource efficiency through recycling of residues or remanufacturing of used products and components
- Increase resource efficiency using information and communication technologies (ICT)

### 4) Recycling and Re-use of End-of-Life Products

- End-of-life products collection and (reverse) logistics
- End-of-life products pre-processing: pre-treatment, dismantling, sorting, characterisation,
- Recovery of raw materials from End-of-life products
- Increase recycling of End-of-Life products through information and communication technologies (ICT)

### 5) Cross-cutting topics

- New business models (implementing circular economy aspects)
- Improvement of methods or data for environmental impact
- Social acceptance and trust/public perception of raw materials

**Remarque importante :** *toutes les agences ne financent pas nécessairement toutes les thématiques ni tous les types de recherche (fondamentale ou appliquée). Il est important que votre partenaire prenne contact avec sa propre agence de financement pour plus de précision.*

Un budget de 10.3 millions d'euros environ est disponible pour cet appel.

## 2. Financement

Chaque membre d'un consortium souhaitant soumettre un projet à l'appel ERAMIN2-2019 doit demander un financement à l'agence de financement régionale/nationale adéquate. Pour chaque partenaire, les règles de financement de l'agence de financement concernée s'appliquent dès lors.

L'agence de financement pour la recherche appliquée en Région wallonne est donc le SPW recherche.

## 3. Règles et conditions d'éligibilité fixées par ERAMIN

Les projets sont d'une durée de 12 mois minimum et de 36 mois maximum.

Le consortium doit se composer d'au moins 3 partenaires (demandant un financement) issus de 2 pays / régions différent/e/s partenaires de l'appel dont au moins issus d'un Etat-membre ou d'un Etat associé. Le consortium peut comprendre autant de partenaires que nécessaire.

Les organisations de pays / régions qui ne participent pas à l'appel peuvent être partenaires du consortium à condition qu'elles fournissent des preuves de la disponibilité de fonds en suffisance pour couvrir leurs activités au sein du consortium.

Le projet doit aborder les TRL (*Technology Readiness Level*) appropriés pour la thématique de l'appel ERAMIN 2019 sélectionnée.

Les consortia sont invités à soumettre une proposition pour le 12 mars 2020 à 17:00 (heure de Bruxelles). Cette opération est effectuée [en ligne](#), en anglais, par le coordinateur européen (voir également le point 5).

## 4. Règles et conditions particulières fixées par le SPW recherche

### 4.1. Bénéficiaires, consortium et budget

Peuvent être financés (via des subventions ou des avances récupérables) les petites, moyennes et grandes entreprises, les unités de R&D universitaires, les unités de R&D des hautes écoles, les centres de recherche agréés et les organismes publics de recherche. Tous doivent posséder un siège d'exploitation en Région wallonne.

Le consortium wallon doit comprendre au moins un partenaire industriel (petite, moyenne ou grande entreprise) qui doit bénéficier au minimum de 40% du budget wallon total.

Le budget pour les participants wallons doit suivre la structuration budgétaire du SPW recherche (voir *Guide des dépenses éligibles*). Le taux de financement est détaillé dans le tableau reprenant les taux de financements applicables aux programmes internationaux.

### 4.2. Santé financière et moyens techniques et matériels

Le(s) partenaires(s) industriel(s) wallon(s) doi(ven)t avoir une situation financière saine.

Les participants wallons s'engagent à fournir les moyens financiers, matériels et en personnel nécessaires à la réalisation du projet.

### 4.3. Soumission

Toute proposition soumise à un appel ERA-Net par le consortium wallon devra être complétée par un formulaire en ligne de demande de financement auprès du SPW recherche sous peine d'être déclarée non éligible. Le formulaire sera impérativement rédigé en français et soumis [en ligne](#) pour le 12 mars 2020 à 17:00 (heure de Bruxelles) au plus tard (en même temps que la proposition).

### 4.4. Evaluation

L'évaluation de la proposition (voir 4.3) s'effectue en deux temps :

- D'abord en interne (éligibilité, valorisation ...)
- Ensuite par les experts mandatés par l'ERANet

Toutes les informations nécessaires à l'évaluation doivent être rendues disponibles. Cette dernière portera notamment sur :

- L'intérêt économique du projet pour la Wallonie
- L'originalité et la pertinence des objectifs de recherche
- La pertinence de l'approche et de la méthodologie
- La solidité du plan de travail dans les délais impartis
- L'originalité et la stabilité du consortium

Ces éléments doivent clairement figurer dans le document ou ses annexes.

Le projet ne peut pas avoir déjà fait l'objet d'un financement public.

## 5. Autres informations utiles

La liste des [projets financés lors des appels précédents](#) est disponible en ligne.

Trouver un partenaire de consortium ? Rien de plus simple : [un outil est disponible en ligne](#).